

Ecole Jeanne d'Arc

Règlement de l'école maternelle et consignes de vie à l'intention des parents

L'école est un lieu où l'on apprend à vivre ensemble en société. Le règlement s'appuie sur les valeurs inscrites dans le Projet Educatif Lasallien. Comme toute école catholique, le Groupe Scolaire Jeanne d'Arc La Salle a pour mission de proposer les valeurs de l'Évangile. En respectant ces quelques règles simples, la vie à l'école sera agréable, efficace et porteuse d'éducation.

Nous nous attachons à rendre votre enfant plus autonome, et à lui donner le goût de l'effort. Nous avons besoin qu'il en soit de même à la maison, pour faire progresser ensemble votre enfant.

Votre enfant est un écolier

Lorsque l'enfant entre à l'école, il remplit son métier d'écolier.

Il est important, pour qu'il prenne cette responsabilité avec sérieux et sérénité :

- Que les séparations journalières d'avec les parents se fassent d'une manière simple et brève
- Que l'élève porte lui-même ses affaires (goûter, affaires de sport, vêtement ...)
- Qu'il dise bonjour aux personnes qui l'accueillent à son arrivée
- Qu'il utilise les formules de politesse de base
- Qu'il respecte les adultes et les autres enfants, mais aussi le matériel et les locaux.
- Qu'il arrive en tenue vestimentaire pratique, correcte, propre, simple, **marquée à son nom**, et adaptée à l'école et à la météo. (pas de combinaison, de vernis à ongles, de claquettes, de bijoux, de jouets, d'écharpes et de foulards). Préférez les cagoules et cache-cols.

Les dégâts volontairement causés par les enfants aux locaux ou au matériel scolaire sont à la charge de leurs parents.

Tout objet dangereux sera confisqué.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets et de bijoux de valeur.

Horaires

Rappel des horaires de classe : 8h40-11h40 13h30-16h30

Les horaires sont à respecter impérativement car tout retard perturbe la classe, quelque-soit le niveau.

Une surveillance est assurée dix minutes avant et après les cours par l'un des personnels.

En aucun cas, un enfant ne doit être déposé sur la cour ou dans la classe si un adulte responsable n'est pas présent.

Une journée trop longue n'est pas bonne pour votre enfant. Nous vous conseillons de n'utiliser qu'un service de garderie, matin ou soir.

L'instruction étant maintenant obligatoire dès la maternelle, la présence de votre enfant y est obligatoire.

Absences :

- En cas d'absence, les parents doivent avertir l'école maternelle (03 26 40 25 92) par téléphone le matin même, et justifier l'absence par écrit par *la pochette de liaison*.
- Les demandes d'autorisation de sortie au cours de la journée ne seront accordées qu'exceptionnellement pour un motif grave ou médical et à condition qu'on vienne chercher l'enfant.
- Le chef d'établissement a l'obligation de signaler les absences répétées et non-justifiées auprès des services académiques.

Liaison Ecole / Famille

Les informations circulent par la pochette de liaison, mais aussi par les affichages, l'écran du couloir, les mots affichés à l'entrée des classes, par le site internet groupedelasalle-reims.com, par les réseaux sociaux twitter et facebook.

Afin de faciliter l'échange d'informations Ecole / Parents, vous devez consulter très fréquemment la pochette de liaison et signer chaque nouveau message. Vous pouvez aussi utiliser cette pochette pour passer des informations à l'enseignant, prendre rendez-vous...

Si vous désirez vous informer du travail et du comportement de votre enfant, vous pouvez rencontrer les enseignants sur rendez-vous et en dehors des heures de cours, mais ne pas accaparer l'enseignant à l'accueil. Le chef d'établissement est disponible pour vous rencontrer, à condition de prendre rendez-vous quelques jours auparavant.

Le bon fonctionnement de nos rencontres est le premier signe de notre souci mutuel de faire progresser l'élève le plus efficacement possible dans l'établissement.

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé par écrit au chef d'établissement, dans les plus brefs délais.

Toute modification du statut externe ou demi-pensionnaire, garderie, passe par l'accord du chef d'établissement.

Santé et Hygiène :

Votre enfant avant de rentrer en classe doit être passé aux toilettes et avoir les mains propres.

Le personnel éducatif n'est pas habilité à donner des médicaments. (sauf P A I)

En cas de maladie, vous devez garder les enfants jusqu'à guérison.

Afin d'éviter la prolifération des poux, surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant et prévenez l'enseignant immédiatement.

Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

Tout membre de la communauté éducative témoin d'un accident peut être amené, selon la gravité estimée de la situation, à appeler les secours avant même de prévenir la famille.

Garderie, Cantine et Goûter

Ce sont des services rendus aux familles. Un mauvais comportement répété de l'enfant peut aboutir à l'exclusion temporaire de ces services.

Les goûters doivent rester simples et pratiques.

Par mesure d'hygiène et de sécurité les chewing-gums et les sucettes sont interdits. Les bonbons ne constituent pas un goûter.

A.P.E.L.

C'est votre association de parents. Chaque famille y a sa place en tant que partenaire de l'école. Y prendre part, c'est participer à la vie de l'école.

Sorties

A l'occasion des sorties, nous tenons à ce que les élèves aient un comportement digne de l'éducation que nous entendons transmettre. L'école Jeanne d'Arc est aussi jugée sur l'attitude que chacun peut avoir « hors les murs ». Un enfant dont le comportement ne convient pas lors d'une sortie pourra être privé de la sortie suivante.

En conclusion

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, cependant durant le temps scolaire les enseignants et le personnel éducatif prennent le relais.

En cas de désaccord avec l'un ou l'autre des membres de l'école, il est important de dialoguer avec l'intéressé avant d'entrer dans une polémique qui pourrait nuire à l'école et à ceux qui la fréquentent.

Ce règlement que vous approuvez vous engage. Si vous ne le respectez pas, c'est que l'école ne correspond plus à vos attentes, et il faudra alors peut-être reconsidérer la scolarisation de votre enfant dans cette école.

La confiance est la clef de notre collaboration à l'éducation de votre enfant. Nous vous en remercions.

L'Equipe Educative